

## Evaluer ses risques professionnels et élaborer le document unique

Ref. **SEC F3 03-2**  
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

### Pré-requis :

Recommandé: Notions de base sur les dangers et moyens de prévention/protection

### Personnes concernées :

Toute personne amenée à réaliser des évaluations de risques professionnels et à élaborer le document unique,

- Chef d'entreprise TPE PME
- Préventeur HSE
- Intervenant pour la Prévention des Risques Professionnels (IPRP)
- Membre de la CSSCT/CSE
- Encadrant d'équipe

### Objectifs :

- Reconnaître les lois et réglementations en vigueur concernant les EVRP et le DUER,
- Identifier les obligations légales liées à la gestion des risques professionnels,
- Identifier le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du DUER,
- Décrire les différentes étapes de l'élaboration d'un DUER,
- Interpréter les informations contenues dans un DUER existant,
- Appliquer la méthodologie appropriée pour identifier et évaluer les risques professionnels dans un contexte spécifique,
- Concevoir un plan d'action pour la mise en place des mesures préventives.

### Programme :

- La réglementation
  - o Le code du Travail
  - o Familles de risques et polyexposition
- La méthodologie d'évaluation des risques
  - o Le déroulement de l'EVPR
  - o Une démarche en 6 étapes
  - o Découpage fonctionnel du site
  - o Identification des phases de travail
  - o Identification des sources de dangers
  - o Identification des familles de risques
  - o Evaluation des risques
  - o Hiérarchisation des situations à risques
  - o Plan d'actions

### Démarche pédagogique :

Démarche participative et active.  
Mise en situation avec la réalisation de cas pratiques «in vivo» dans l'établissement si les installations le permettent ou cas pratique en salle.

### Evaluation et validation :

